

# UT CFE-CGC Province Nord

Première organisation syndicale au sein de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.

[Local syndical /Hôtel de province/ KONE]

[pierre.audouard@utcfecgc.nc] T : [47-79-04]

Chers lecteurs,

Vous trouverez au sommaire de ce numéro de notre newsletter les sujets que nous avons proposés à l'ordre du jour de la réunion du **Comité Technique Paritaire** qui se déroulera le 14 Mars prochain.

De plus, suite à la parution de notre dernier bulletin où nous avons dénoncé l'absence récurrente de publication des comptes rendus du Comité Technique Paritaire, nous vous informons qu'ils sont désormais **disponibles sous le portail UFI** !

Par ailleurs, à l'échelon du pays, vous avez sans doute suivi le mouvement de débrayage que nous avons organisé à l'OPT contre la ponction de 4 milliards de FCFP opérée au détriment de l'office par le gouvernement.

## Nous restons mobilisés sur le sujet !

Sachez enfin que nos permanents de NOUMEA reçoivent cette semaine une délégation de notre **confédération**. Les échanges et les projets de partenariat seront sans aucun doute extrêmement fructueux !

Syndicalement vôtre,

**Vos représentants dans le Nord**



## Contactez-nous

L'aménagement intérieur du local dédié à l'UT CFE-CGC se poursuit comme en attestent les photographies prises sur site. **Les rencontres peuvent s'organiser tous les vendredis sur rendez-vous.**

## Prochains évènements

**-13/06/2018 :**

Deuxième réunion de l'année du Comité Technique Paritaire

**-08/03/2018 :**

Commission Administrative Paritaire Fonction Publique Territoriale pour toutes les filières.

**-08/02/2018 :**

Premier COPIL du projet de restructuration de la DAF.



[utcfecgc@utcfecgc.nc](mailto:utcfecgc@utcfecgc.nc)

## Informations d'importance

### Communication de la province à destination des agents sur l'organisation des EAE en 2018 !

Au-delà d'une intention louable d'informer tous les personnels, le but de la province Nord était de faire passer **une réforme discutable du déroulement de l'entretien annuel d'échange !**

En effet :

-une règle provinciale est instaurée afin d'assurer la corrélation entre la note et l'appréciation pour contraindre les managers à l'homogénéité de leur évaluation

-la note doit être entière afin d'éviter la pratique des demi-points d'augmentation par an

-l'appréciation est systématiquement soumise, avant validation définitive, au supérieur hiérarchique de l'évaluateur

Nous avons rappelé que l'EAE est un outil-pays et que **ce n'est pas à la province Nord d'entreprendre de le réformer** uniquement à son échelle au détriment de ses agents soumis à des contraintes supplémentaires par rapport à leurs homologues des autres provinces et du territoire !

Les recommandations de la DRHFPNC sont claires. **C'est l'évaluateur direct** qui est seul responsable de l'appréciation générale !

C'est aussi lui qui, en coordination avec sa hiérarchie, indique le niveau (excellent, satisfaisant...) et propose une note.

Tout le panel de notes de 0 à 20 est utilisable !

### Un premier comité de pilotage pour la restructuration de la DAF édifiant !

Quelle n'a pas été **notre surprise** alors que nous nous préparions à faire valoir nos nombreuses critiques concernant la conduite de ce projet de service, d'assister en direct, **au désaveu** de l'équipe de direction de la DAF par le premier vice-président de la province ! Au final, ce sera **un prestataire privé** qui reprendra le flambeau ce qui constitue la preuve flagrante **de la vacuité** du diagnostic mené en interne et la pertinence de notre analyse initiale !

Notre organisation syndicale restera extrêmement vigilante sur la méthode suivie et notamment **sur la participation de tous les agents de la DAF à la démarche entreprise !**



## Autres sujets à l'ordre du jour du prochain CTP :

- **Suivi des différents projets de direction en cours à la DASSPS, à la DEFIJ, à la DAF et à la DDEE**
- **Vigilance sur les conséquences des restrictions budgétaires sur l'emploi**
- **Instauration d'un suivi en médecine du travail pour tous les agents**
- **Judiciarisation des relations entre la province et ses salariés**
- **Non-respect de la confidentialité des débats du CTP**
- **Etude de l'application éventuelle au secteur public de la loi sur les congés pour responsabilités coutumières**
- **Equité de traitement des chargés de mission de direction dans l'octroi d'une prime**